



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir un bulletin par stage, à retourner, selon le cas, à :

**ASMFP / La Rochette**  
**BP 64 - 1 Av. des Pins**  
**77001 MELUN CEDEX**  
Tél. : 01 64 87 85 15  
Fax : 01 64 37 45 75

**ASMFP / Bussy Saint Georges**  
**12 Rue R. Schuman**  
**77600 BUSSY SAINT GEORGES**  
Tél. : 01 64 66 91 00  
Fax : 01 64 66 28 14

Siret : 43891831000014 // Naf 804C // N° existence 11 77 03680 77

Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Code NAF : \_\_\_\_\_

% : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Responsable Formation : \_\_\_\_\_

Responsable Comptabilité : \_\_\_\_\_

| Intitulé du stage | Prix H.T. |
|-------------------|-----------|
| Dates :           |           |

| PARTICIPANTS  |     |        |          |
|---------------|-----|--------|----------|
| Mlle, Mme, Mr | Nom | Prénom | Fonction |
|               |     |        |          |
|               |     |        |          |
|               |     |        |          |
|               |     |        |          |
|               |     |        |          |
|               |     |        |          |

\*Vous gérez vous même vos fonds de formation, ou votre organisme collecteur n'accepte pas le paiement direct auprès de l'ASMFP, merci de nous faire parvenir un chèque d'acompte de 50% du coût T.T.C.

\*Un organisme collecteur gère vos fonds de formation, merci de nous faire parvenir la copie de la demande de prise en charge que vous lui avez adressée et le double de son accord.

Afin d'adresser directement notre facture à l'organisme collecteur, merci de nous préciser :

Organisme collecteur : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° d'adhérent : \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_ affirme avoir pris connaissance de ce qui précède et des conditions générales de ventes de l'ASMFP 77.

\* Cocher la case correspondante

Date :

Signature et cachet de l'entreprise

Contactez un de nos Centres. Rendez-vous pourra être pris avec un conseiller Formation afin de vous aider dans l'élaboration de votre plan de formation ou dans l'organisation d'un projet déjà identifié.

Des fiches techniques détaillées de tous nos programmes peuvent vous être adressées.

L'inscription peut se faire sur simple appel téléphonique mais doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription.

L'A.S.M.F.P. se réserve le droit de reporter l'ouverture de certains stages si le nombre de participants n'était pas suffisant.

A la demande de l'Entreprise, l'A.S.M.F.P. peut procéder à l'évaluation du niveau de connaissances du stagiaire avant l'entrée en stage.

Toutes les sessions de formation sont "ouvertes" en la présence d'un représentant de l'A.S.M.F.P. et de l'animateur qui se tient à la disposition de l'ensemble des stagiaires pour régler tous les détails pratiques.

A la clôture de la session une grille d'évaluation est complétée par chaque participant afin de faire un bilan de la formation.

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard 1 semaine avant le début du stage. Passé ce délai, nous facturerons 25 % du montant total des droits d'inscription.

Un cours commencé sera facturé en totalité quelle que soit la durée de présence effective du stagiaire au cours.

S'agissant d'une prestation de service, les conditions de règlement sont les suivantes :

- *50% à l'inscription*
- *Solde : à réception de facture*

Pour les stages s'étalant sur plus de deux mois, il vous sera facturé des acomptes au fur et à mesure des réalisations.

Il est expressément attribué compétence au Tribunal de Grande Instance de Melun pour tout litige relatif au présent contrat.